

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Wifack International Bank publie ci -dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Béchir NEDRI.

BILAN CONSOLIDE Arrêté au 31 Décembre 2017

(Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BC CCP et TGT	3	15 819 863	103 804
Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	29 612 873	40 469 226
Créances sur la clientèle (*)	5	254 166 818	210 686 494
Portefeuille-titres commercial	6	616 798	2 670 195
Portefeuille d'investissement	7	8 058 994	5 815 546
Valeurs immobilisées	8	56 936 418	20 861 736
Autres actifs (*)	9	36 640 813	8 586 090
TOTAL ACTIF		401 852 577	289 193 091
Passifs			
Banque centrale et CCP		0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		7 184 346	13 954
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	96 604 797	3 319 186
Emprunts et ressources spéciales	11	76 784 431	99 573 956
Autres passifs	12	50 591 371	13 903 364
TOTAL PASSIF		231 164 945	116 810 460
Capitaux Propres			
Capital		150 000 000	150 000 000
Actions propres		(48 855)	-
Prime d'émission		-	-
Réserves consolidées		20 636 978	15 731 506
Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Autres capitaux propres consolidés		657 219	649 464
Résultats reportés consolidés		848 657	431 684
Effets des modifications Comptables		0	200 370
Total des capitaux propres consolidés avant résultat		172 313 999	167 233 024
Résultat consolidé		(1 654 573)	5 122 075
Total des capitaux propres du groupe		170 659 426	172 355 099
Intérêts des minoritaires		28 206	27 532
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	170 687 632	172 382 631
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		401 852 577	289 193 091

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES
Exercice clos le 31 Décembre 2017

(Exprimé en D.T.)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<i>Passifs éventuels</i>			
Cautions avals et autres garanties données		8 481 088	-
Crédits documentaires			-
Actifs donnés en garantie			-
<i>Total des Passifs éventuels</i>		8 481 088	-
<i>Engagements donnés</i>			
Engagements de financement donnés		81 753 006	14 261 340
Engagements sur titres		0	
<i>Total des engagements donnés</i>		81 753 006	14 261 340
<i>Engagements reçus</i>			
Engagements de financement reçus			
Garanties reçues	29	39 696 811	22 527 381
<i>Total des engagements reçus</i>		39 696 811	22 527 381

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Exercice clos le 31 Décembre 2017
(Exprimé en D. T.)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Marges et revenus assimilés	14	20 928 090	23 966 469
Commissions (en produits)	15	2 143 671	913 808
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		264 659	0
Revenus du portefeuille d'investissement	16	758 790	207 010
<i>Total des Produits d'Exploitation Bancaire</i>		<i>24 095 210</i>	<i>25 087 287</i>
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Marges encourus et charges assimilées	17	(7 411 131)	(8 198 082)
Commissions encourues		(272 093)	(99 967)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(79 380)	(5 883)
<i>Total des Charges d'Exploitation Bancaire</i>		<i>(7 762 604)</i>	<i>(8 303 932)</i>
<i>Produit Net Bancaire</i>		<i>16 332 606</i>	<i>16 783 355</i>
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	18	(699 916)	(4 071 534)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	87 249	(304 779)
Autres produits d'exploitation		3 391	-
Frais de personnel (*)	20	(9 735 495)	(4 012 154)
Charges générales d'exploitation (*)	21	(3 364 046)	(1 628 409)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	22	(4 259 933)	(450 814)
<i>Résultat d'exploitation</i>		<i>(1 636 144)</i>	<i>6 315 665</i>
Solde en gain \ perte provenant des Eléments ordinaires		104 146	-
Impôts sur les bénéfices	23	(116 158)	(679 630)
<i>Résultat des activités ordinaires</i>		<i>(1 648 156)</i>	<i>5 636 035</i>
Eléments extraordinaires		(5 000)	(511 774)
<i>Résultat Net</i>		<i>(1 653 156)</i>	<i>5 124 261</i>
Part des intérêts minoritaires		(1 417)	(2 186)
<i>Résultat consolidé</i>		<i>(1 654 573)</i>	<i>5 122 075</i>
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		-	200 370
<i>Résultats consolidés après modifications comptables</i>		<i>(1 654 573)</i>	<i>5 322 445</i>

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice Clos le 31 Décembre 2017
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) (*)		23 179 175	25 375 225
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(7 004 924)	(9 084 226)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-	(5000000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (*)		(27 025 349)	31 640 102
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		92 590 189	0
Titres de placement		262 306	(723 529)
Sommes versées au personnel, fournisseurs hors exploitation et créiteurs divers (*)		(24 003 111)	(16 474 718)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 665 547	90 613
Impôts sur les bénéfices payés		(386 729)	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	25	59 277 104	25 823 467
Activités d'investissement			
Marges et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		46 698	33 288
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(1 743 113)	(1 341 679)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(38 272 352)	(15 312 630)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	26	(39 968 767)	(16 621 021)
Activités de financement			
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		(48 855)	-
Remboursement d'emprunts		(23 235 136)	(65 124 049)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	27	(23 283 991)	(65 124 049)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation de trésorerie		(3 975 654)	(55 921 603)
Trésorerie au début de l'exercice (*)		37 244 137	93 165 740
Trésorerie à la clôture de l'exercice (*)	24	33 268 483	37 244 137

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf.Note 2-14)

Notes aux états financiers

1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017 :

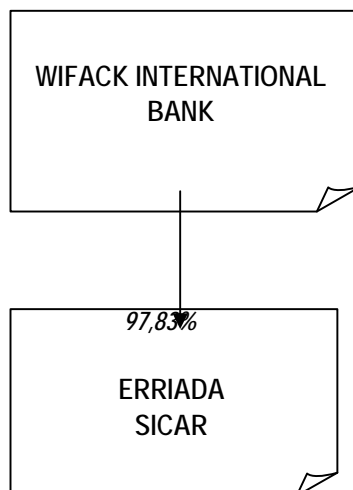
NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE WIFAK INTERNATIONAL BANK :

« WIFACK INTERNATIONAL BANK » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « EL WIFACK Leasing ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

La même assemblée générale extraordinaire a pris la décision d'augmenter le capital de la société pour le porter de 20 millions de dinars à 150 millions de dinars.

Le groupe WIFACK INTERNATIONAL BANK a été constitué après la création des sociétés suivantes dans le capital desquelles la société WIFACK INTERNATIONAL BANK détient des participations :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
ERRIADA SICAR S.A	90.000	10	900.000	2009-2010	97,83%
<i>TOTAL</i>			<i>900.000</i>		



1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe WIFAK INTERNATIONAL BANK relatifs à l'exercice 2017 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001 modifiant le code des sociétés commerciales.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** et de la société composant le groupe **WIFAK INTERNATIONAL BANK** à savoir **ERRIADA SICAR S.A.** Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de se conformer aux principes du groupe **WIFAK INTERNATIONAL BANK**.

1.2- Principes optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la société mère **WIFAK INTERNATIONAL BANK** et de sa filiale **ERRIADA SICAR** qu'elle contrôle.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Nature du contrôle	Méthode de consolidation retenue
ERRIADA SICAR	Contrôle exclusif	<i>Intégration Globale</i>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes (assurance promotion touristique acquisition construction et réaménagement d'immeubles location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période directement ou indirectement d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition :

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des

éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporise si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances, les dettes, et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôt sur les sociétés :

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (ou récupérables) au titre du bénéfice imposable (ou de la perte fiscale) d'un exercice.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers consolidés du groupe **WIFACK INTERATIONAL BANK** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises ; et
- les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2 : Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Global Bancaire	10%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
DAB & GAB	20%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne **NC 41** relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara et ce à partir de 1er janvier 2008.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et dix ans. Lors de l'acquisition, elles sont enregistrées au bilan parmi les « autres actifs » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables ; Par la suite, et suite à la concrétisation du contrat IJARA, elles sont transférées au niveau des « Créances sur la Clientèle » et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements matériel roulant...).

Il est à signaler que pendant toute la durée du bail le bien donné en location demeure la propriété de la société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

Les biens faisant l'objet de contrats de « Mourabaha » sont les biens acquis par la banque à la demande d'un client en vue de les lui revendre à un prix majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue.

Lors de l'acquisition des biens objet de contrats « Mourabaha », Ils sont enregistrés à l'actif du bilan, parmi les « Autres actifs » pour leur prix d'acquisition toutes taxes comprises. Suite à la mise en place du contrat « Mourabaha » et à la livraison, le financement est comptabilisé pour la même valeur parmi les encours.

2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement) les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif ou une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition tels que les commissions d'intermédiaires les honoraires les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale les placements à long terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, et ce tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement l'actif net les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachés** ».

2 -6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

L'évaluation des engagements est effectuée conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit.

Bien que WIFAK BANK détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties ne sont pas ainsi déduites de la base des provisions constituées.

Pour les financements Ijara, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en Ijara comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- o Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- o Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- o Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.

- o Immeubles (terrain, construction...) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de remplacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du remplacement.

Les provisions collectives :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par WIFAK INTERNATIONAL BANK.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activités retenues sont :
 - Commerce
 - BTP
 - Industrie
 - Tourisme
 - Agriculture
 - Promotion immobilière
 - Services
- La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 3 derniers exercices TMM_{gi} selon la formule suivante

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec

- Risque additionnel de l'année N = (les engagements 0 et 1 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N et évalués sur la base des engagements de l'année N) ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

Certains ajustements en matière de risque additionnel ont été apportés à certains secteurs. Ces ajustements consistent à neutraliser le biais engendré par certaines relations dont l'engagement dépasse largement la moyenne observée.

- iii. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2017. La formule de calcul est la suivante :

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}$$

La banque a opté pour la neutralisation de l'effet du facteur scalaire qui avait pour objectif en 2011 la correction de l'impact des arrangements et rééchelonnements accordés dans un contexte bien particulier. Ainsi, Le facteur scalaire retenu par la banque en 2017 pour tous les secteurs d'activités est égal à 1.

- iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2014-2016 :

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur les risques additionnels de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

La banque a procédé à des ajustements apportés pour certains secteurs pour neutraliser le biais engendré par certaines relations dont le niveau de provisionnement dépasse largement la moyenne de provisionnement constaté sur le secteur en question.

- v. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times TMMgi \times FSi \times TPMgi$$

Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

Les provisions additionnelles :

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

- A : ancienneté dans la classe 4 ;
- N : année d'arrêt des comptes ;
- M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

2-8 : Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisées conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 Janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêt des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux percepts charaiques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaique de la banque sont portés dans un compte de passif « Nafaalaam ».

2-9 : Impôt sur les bénéfices

Wifak Bank est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux banques et aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005 a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 Décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumises à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite tel que stipulé par la convention collective du secteur financier est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la société.

2-12 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers consolidés du groupe sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT).

2-13 : Faits saillants de la période :

L'exercice 2017 est marqué par les événements suivants :

- La confirmation de la notation de la banque par Fitch Rating : AA+ avec perspectives stables ;
- La clôture de la phase homologation du système d'information et le démarrage de la phase production.
- Le démarrage effectif de l'activité en tant que banque universelle vendredi 28 avril 2017.
- La finalisation des travaux d'aménagement du Centre d'Affaires à Tunis
- L'inauguration de vingt-et-une agences situées à l'Ariana, Ben Arous, Ezzahra, Nabeul, Gafsa, Djerba, Sfax Gremda, Sfax-M. Boulila, Sfax SakietEddaier, Gabes, Sousse Sahloul, Zarzis, Ben Gerdane, Béja, Médenine, Kairouan, Bizerte, Mutuelle-ville, Tataouine, Mégrine et Tunis Hadi-CHAKER.
- La tenue de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur la mise à jour des statuts et la séparation entre les fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général.
- Recrutement des cadres disposant d'expertise et d'expérience dans le secteur financier et bancaire et des jeunes diplômés,

- Le renforcement des cycles de formation dédiée au personnel de la banque.

2-14 : Changement de méthode de présentation

Pour des besoins de comparabilité, les données comparatives relatives à la situation arrêtée au 31/12/2016 ont été retraité en proforma, et ce au titre des modifications apportées au regroupement des certaines rubriques des états financiers. Ces modifications se présentent ainsi :

- Les dépôts et les créances liées aux placements MOUDHARABA détenus sur les établissements bancaires sont présentés en 2016 au niveau de la note relative au poste des états financiers « Créances sur les établissements bancaires et financiers » dans la rubrique dénommée « Banques ». En 2017, les dépôts détenus au 31/12/2017 sont présentés au niveau de la même note sous la rubrique « Banque », alors que les placements MOUDHARABA opérés auprès des banques confrères sont présentés sous la rubrique « Placements MOUDHARABA auprès des établissements bancaires ». De même, les créances rattachés aux dits dépôts et placements sont présentés séparément.
- Les biens acquis dans le cadre de contrats IJARA et demeurant la propriété de la banque à la date d'arrêté sont présentés en 2016 parmi les « Créances sur la clientèle » au niveau de la note « Encours des créances non encore mis en force ». En 2017, ces biens sont présentés parmi les « Autres actifs ».
- En 2016, le tableau fait apparaître les « Agencements et aménagements des constructions » et les « Installations générales » sous des rubriques distinctes. En 2017, ces 2 rubriques sont présentées sous la même rubrique dénommée « Agencements et aménagement des constructions et installations générales »
- Les échéances à court terme et les échéances à long terme relatives aux prêts au personnel sont présentés en 2016 séparément au niveau de la note relative aux « autres actifs ». En 2017, ces échéances sont présentées au niveau de la même note sous la dénomination « Prêts fond social ».
- Les frais de restauration du personnel sont présentés en 2016 parmi les « charges générales d'exploitation » au niveau de la note « Achat fournitures ». En 2017, ces frais sont présentés parmi les « Charges du personnel ».
- En 2016, les produits d'exploitation bancaire encaissés et les remboursements des financements par la clientèle sont présentés au niveau de l'état de flux sous la rubrique « Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ; y compris les marges et les autres revenus bancaires », de même, les décaissements relatifs aux déblocage des financements matérialisés par le règlement des fournisseurs sont présentés sous la rubrique « Sommes versées au personnel, fournisseurs et créditeurs divers ». En 2017, les produits d'exploitation encaissés sont présentés au niveau de l'état de flux sous la rubrique « Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) ». Le solde des financements et des remboursements des échéances par la clientèle est présenté sous la rubrique « Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ».

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT CCP ET TGT

Les avoirs détenus en caisse et chez la Banque Centrale de Tunisie se présente au 31/12/2017 comme suit :

	<i>(En DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Avoirs détenus chez la BCT	11 343 594	99 583
Caisse	4 476 269	4 221
Total	15 819 863	103 804

NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

L'analyse des Créances sur les établissements bancaires et financiers se présente comme suit :

	<i>(En DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Banques (*)	2 576 647	21 960 561
Créances rattachés – Comptes de dépôts (*)	-	298 098
Placements MOUDHARABA auprès des établissements bancaires (*)	22 000 000	13 200 000
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA (*)	47 196	49 607
Certificats de Leasing	5 000 000	5 000 000
Créances rattachées – Certificats de Leasing	51 507	23 437
Total (*)	29 675 350	40 531 703
Provisions sur actifs financiers	(62 477)	(62 477)
Créances nettes	29 612 873	40 469 226

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

La valeur nette des créances sur la clientèle au 31 décembre 2017 a atteint 254 166 818 DT contre 210 686 494 DT au 31 décembre 2016 enregistrant une diminution de 43 480 324 DT.

Les encours financiers et les créances d'Ijara s'analysent comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>Créances IJARA</u>	<u>232 429 328</u>	<u>227 618 979</u>
Créances IJARA : Encours Financiers	212 719 679	208 369 582
Créances IJARA : Impayés et autres facturations	19 709 649	19 249 397
<u>Créances MOURABAHA et autres financements</u>	<u>37 498 315</u>	<u>0</u>
<i>MOURABAHA et autres financements à court terme</i>	<i>21 389 418</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à court terme	21 210 094	0
Produits à recevoir MOURABAHA à court terme	179 324	0
<i>MOURABAHA et autres financements à moyen Terme</i>	<i>5 291 054</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à moyen terme	5 279 463	0
Produits à recevoir MOURABAHA à moyen terme	11 591	0
<i>MOURABAHA et autres financements à long Terme</i>	<i>10 781 591</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à long terme	10 744 021	0
Produits à recevoir MOURABAHA à long terme	37 570	0
<i>Impayés MOURABAHA et autres financements</i>	<i>36 252</i>	<i>0</i>
<u>Autres Créances et rubriques</u>		
Comptes débiteurs de la clientèle	64 649	0
Autres impayés	51 444	
Effet remis à l'encaissement	296 901	141 186
Marges IJARA constatées d'Avance	(1 117 718)	(1 082 126)
S/Total : Créances brutes (*)	<u>269 222 919</u>	<u>226 678 039</u>
Marges réservées	-1 181 251	-1 296 172
Provisions – créances sur la clientèle	-13 874 850	-14 695 373
S/Total Provision	<u>-15 056 101</u>	<u>-15 991 545</u>
Créances nettes sur la clientèle (*)	<u>254 166 818</u>	<u>210 686 494</u>

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

5.1 : Evolution de l'encours IJARA

L'évolution des encours financiers des contrats IJARA au cours de l'exercice 2017 se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>
	Montant
Encours au 31/12/2016	208 369 582
Investissements de l'exercice	104 047 291
Encours des contrats conclus suite relocation	5 887 308
Consolidation d'impayés	-
Capital facturé	(95 483 856)
Encours des contrats reloués	(5 114 397)
Cessions à la fin du contrat (Valeur résiduelle)	(292)
Cessions anticipées	(585 590)
Rachats anticipés	(3 398 951)
Encours des créances radiées	(1 001 416)
Encours au 31/12/2017	212 719 679

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers						
Impayés	164 701 395	74 485 633	417 767	876 539	9 471 923	249 953 257
Avances et acomptes reçus	37 800	8 608 720	253 909	504 496	6 708 785	16 113 710
Autres créances	(2 864 793)	-	-	-	(911 712)	(3 776 505)
Produits à recevoir	436 472	775 754	41 867	49 110	2 328 988	3 632 191
	220 900	7 585	-	-	-	228 485
Engagements du bilan	162 531 774	83 877 692	713 543	1 430 145	17 597 984	266 151 138
Engagements Hors bilan	84 130 065	6 104 030	0	0	0	90 234 095
Total des engagements (Bilan et hors bilan)	246 661 839	89 981 722	713 543	1 430 145	17 597 984	356 385 233
Produits réservés			(26 500)	(64 989)	(1 089 762)	(1 181 251)
Provisions suivant circulaire 91-24			(35 477)	(210 485)	(11 950 837)	(12 196 799)
Provisions additionnelles			-	-	(157 469)	(157 469)
Provisions collectives		1 520 581				(1 520 581)
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES		1 520 581	(61 977)	(275 474)	(13 198 068)	(15 056 100)
ENGAGEMENT NET		335 122 979	651 566	1 154 671	4 399 916	341 329 133

<i>Taux des créances classées au 31/12/2017</i>	0,27%	0,54%	6,61%
	7,42%		
<i>Taux des créances classées au 31/12/2016</i>	1%	0,83%	9,21%
	11%		
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2017</i>	8,69%	19,26%	75,00%
	68,56%		
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2016</i>	5,48%	21,34%	66,59%
	57,7%		

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

Le portefeuille titre commercial s'élève au 31 Décembre 2017 à **616 798DT** contre **2 670 195DT** au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Portefeuille titres	811 230	807 719
Placements SICAV	56 319	1 993 726
Portefeuille titre commercial brut	867 549	2 801 445
Provision (a)	(250 751)	(131 250)
	616 798	2 670 195

(a) Provision relative aux titres SOMOCER acquis en 2016.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Titres de participation (a)	6 228 501	5 630 541
Fonds d'investissement (b)	490 000	490 000
Titres d'investissement	1 500 000	-
Emprunt obligataire national	160 000	200 000
Créances rattachées à l'emprunt obligataire	60 493	7 005
Valeur brute	8 438 994	6 327 546
Provision (c)	(380 000)	(512 000)
Valeur Nette	8 058 994	5 815 546

(a) Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2017 comme suit :

(en DT)

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur Nominale	TOTAL	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD S.A	100	1 000	100 000	2003	3.33%
ERRIADA IMMOB	24 600	5	123 000	2008-2009	12.3%
Société SERP SUD	4 000	10	40 000	2010	10%
INSTITUT DE L'APBEF	1	100	100		-
Société les céramiques du sud	200 000	5	1 000 000	2013	8,33%
Société SOTEMAIL	200 000	25	500 000	2013	1,91%
Banque d'Affaire de Tunisie BAT	5 000	100	500 000	2015	6,74%
Société JOB BETON	200 500	10	2 005 000	2015-2017	19,15%
Société OFFICE PLAST	134 530	1,633	219 722	2015	2,24%
	158 606	3,1	491 679	2016	5,02%
Société SNACKS SA	55 000	10	550 000	2016	26,89%
Société SERFIM	3 000	100	300 000	2016	18,18%
MAGIC FOOD	39 900	10	399 000	2017	49,87%
TOTAL			6 228 501		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2017 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
SODIS-SICAR S.A	490.000	2003-2004-2005	Fonds Gérés
TOTAL	490.000		

(c) Les provisions affectées au portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

(en DT)

	31/12/2017	31/12/2016
Participation SERPSUD	40 000	40 000
Participation SERPSUD (à travers fond géré SODIS SICAR)	60 000	60 000
Participation MEDFOOD	100 000	100 000
Participation MEDFOOD (à travers fond géré SODIS SICAR)	150 000	150 000
Participation SOTEMAIL	30 000	162 000
Total provisions	380 000	512 000

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur brute des Valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2017 à **56 936 418DT**.

Les acquisitions de l'exercice **2017** se détaillent comme suit :

Désignation	Montant en DT
<u>Acquisitions</u>	
Licences	130 454
Terrains et Constructions	25 578 666
<i>Terrain centre d'affaire KRAM</i>	<i>4 704 632</i>
<i>Construction Centre d'affaire KRAM</i>	<i>26 866 007</i>
<i>Constructions (Agences Médenine et Megrine)</i>	<i>934 627</i>
<i>Avances payées pour l'acquisition du centre d'affaire KRAM</i>	<i>- 6 926 600</i>
Installations, Agencements et Aménagements des agences	1 470 143
Acquisition des DAB et GAB	654 758
Matériel de Transport	179 000
Matériel informatique	2 071 114
Equipement de bureau	659 620
Immobilisations en cours et Avances sur immobilisations	7 654 397
<i>Immobilisations corporelles en cours – Aménagement des constructions</i>	<i>4 560 006</i>
<i>Immobilisations en cours – Système d'information</i>	<i>3 094 391</i>
TOTAL	38 398 152

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Au 31 Décembre 2017

(Exprimé en dinars)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS CUMULES				Valeur Comptable Nette au 31/12/2017
	Au 31/12/2016	Acquisition du	Cession - Reclassements	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Dotations aux amortissements	Réintégration des Amortissements	Au 31/12/2017	
Logiciels	104 997		3 609 834	3 714 831	102 832	253 567	-	356 399	3 358 432
Licences	536 930	130 454	0	667 384	131 131	189 738	-	320 869	346 515
Immobilisations incorporelles	641 927	130 454	3 609 834	4 382 215	233 963	443 305	-	677 268	3 704 947
Terrains (*)	4 804 474	4 704 632	-	9 509 106		-	-	-	9 509 106
Constructions (*)	979 901	20 874 034	7 847 635	29 701 570	241 884	643 740	-	885 624	28 815 946
Agenc. & Aménag. Des Constructions et Installations Générales (*)	324 548	1 470 143	3 997 181	5 791 872	205 680	313 879	-	519 559	5 272 313
DAB/GAB		654 758	-	654 758		65 982	-	65 982	588 776
Matériel de transport	920 380	179 000	(211 569)	887 811	642 442	99 376	(207 598)	534 220	353 591
Matériel informatique	738 387	2 071 114	3 317 717	6 127 218	280 561	683 475	-	964 036	5 163 182
Equipements de bureau	166 383	659 620	519 570	1 345 573	135 150	54 396	-	189 546	1 156 027
Autres Immobilisations corporelles	982	-	-	982	558	98	-	656	326
Immobilisations Corporelles	7 935 055	30 613 301	15 470 534	54 018 890	1 506 275	1 860 946	(207 598)	3 159 623	50 859 267
Immobilisations incorporelles en cours	1 700 976	3 094 391	(3 609 834)	1 185 533	-	-	-	-	1 185 533
Immobilisations corporelles en cours	5 294 118	4 560 006	(8 770 751)	1 083 373	-	-	-	-	1 083 373
Avances sur immobilisations	7 029 898	-	(6 926 600)	103 298	-	-	-	-	103 298
TOTAUX	22 601 974	38 398 152	(226 817)	60 773 309	1 740 238	2 304 251	(207 598)	3 836 891	56 936 418

(*) : Les données 2016 sont retraitées à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

(en DT)

	31/12/ 2017	31/12/2016
Charges à répartir (a)	5 659 459	3 694 544
Avances aux fournisseurs	2 557 836	45 993
Prêt fonds social (*)	265 241	322 601
Prêts MOURABAHA au personnel	1 415 853	-
Etat retenue à la source	42 084	-
Crédit de TVA à reporter	8 322 272	190 524
Etat impôts et taxes	836 378	1 497 401
Autres impôts et taxes à régulariser	7 069	-
TVA à régulariser	679 814	597 454
Personnel avances	266 823	21 694
Compte d'attente	385 404	210 624
Débiteurs divers	76 889	47 797
Avances - Compte de rachat des actions propres	450 648	-
Dépôt et cautionnement versées	407 343	407 343
Charges constatées d'avance	492 312	317 026
Produits à recevoir	416 051	634 269
TCL à régulariser	88 159	88 159
Actifs d'impôts différés	225 613	256 150
Comptes d'ajustement devises débit	10 285	-
Compensation reçue	444 653	-
Valeurs à l'encaissement	1 498 548	-
Autres comptes actifs – Clients des sociétés du groupe	108 081	36 640
Biens acquis par dans le cadre des opérations de financements MOURABAHA	12 747 794	904 800
Biens MOURABAHA	7 566 799	-
Biens IJARA (*)	5 180 995	904 800
TOTAL VALEUR BRUTE	37 404 609	9 273 019
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	<i>(763 796)</i>	<i>(686 929)</i>
TOTAL NET	36 640 813	8 586 090

(*) : Colonne comparative Retraité à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(a) Les charges à répartir de détaillent comme suit :

Désignation	(en DT)						
	VB au 01/01/2017	Dépenses du 01/2017 au 31/12/2017	VB au 31/12/2017	Cumul résorptions au 01/01/2017	Résorption du 01/01/2017 au 31/12/2017	Cumul résorptions au 31/12/2017	VCN au 31/12/2017
Frais d'émission des emprunts	1 141 394	-	1 141 394	917 974	91 584	1 009 558	131 834
Dépenses liées à l'augmentation du capital	2 753 859	2 317 169	5 071 028	198 508	1 392 615	1 591 123	3 479 904
Dépenses liées à la mise en place du SI	51 558	49 126	100 684	-	30 394	30 394	70 290
Dépenses liées à la communication	16 051	356 643	372 694	-	72 660	72 660	300 034
Location des agences	448 325	384 356	832 681	-	215 851	215 851	616 830
Dépenses liées à l'organisation	302 523	86 232	388 755	-	108 359	108 359	280 396
Dépenses liées au système monétique	6 001	29 820	35 821	-	6 150	6 150	29 671
Dépenses liées au système SWIFT	11 852	17 961	29 813	-	8 956	8 956	20 852
Dépenses liées au système de télécompensation	79 213	-	79 213	-	26 402	26 402	52 811
Autres charges à répartir	283 465	-	283 465	283 215	250	283 465	
Dotations aux amortissements	-	190 893	190 893	-	42 416	42 416	148 477
Prime de démarrage	-	679 290	679 290	-	150 938	150 938	528 352
Total	5 094 241	4 111 490	9 205 731	1 399 697	2 146 575	3 546 272	5 659 454

NOTE 10 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Comptes a vue	52 795 442	0
Comptes d'épargne	22 130 250	0
Comptes ISTITHMAR	15 800 000	0
Autres sommes dues à la clientèle	1 864 497	0
Créance rattachées sur HissebTawfir	238 103	0
Autres sommes dues à la clientèle - IJARA	3 776 505	3 319 186
Total	96 604 797	3 319 186

NOTE 11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 Décembre 2017 la somme de **76 784 431 DT** contre **99 573 956 DT** au 31 Décembre 2016. Le détail est comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts (Echéances à plus d'un an) (a)	37 264 878	34 817 373
Emprunts (Echéances à moins d'un an)	37 244 114	60 926 754
Billets de trésorerie	0	2 000 000
Dettes rattachées	2 275 439	1 829 829
TOTAL	76 784 431	99 573 956

(a) : Les emprunts à plus d'un an au 31 Décembre 2017 s'analysent comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Emprunt Obligataire	-	4 000 000
Emprunt Amen Bank	5 122 528	7 680 762
Emprunts BH	868 127	1 955 761
Emprunts BT	-	800 000
Emprunts ATB	1 400 000	3 400 000
Emprunts BTE	889 320	1 977 233
Emprunts BTL	500 000	1 500 000
Emprunts ABC Bank	988 748	2 753 617
Emprunts BNA	1 750 000	3 750 000
Emprunts QNB	4 000 000	7 000 000
Emprunt MOURABAHA ZITOUNA	21 746 155	-
TOTAL	<u>37 264 878</u>	<u>34 817 373</u>

(a) Les emprunts à moins d'un an au 31 Décembre 2017 s'analysent comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	4 000 000	4 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	33 244 114	56 926 754
TOTAL	<u>37 244 114</u>	<u>60 926 754</u>

La ventilation, au 31/12/2017, des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>				
Désignation	Jusqu'à 3 Mois	Entre 3 mois et 1 année	Entre 1 année et 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Emprunts et autres ressources	13 994 817	23 249 297	31 334 108	5 930 770	74 508 992
Total	13 994 817	23 249 297	31 334 108	5 930 770	74 508 992

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en DT.)

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 017	Remboursement 2017	Soldes 31/12/2017	Échéance à Moins d'un an Au 31/12/2017	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2017
BT 10	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
BT 11	1 500 000	450 000	0	300 000	150 000	150 000	0
BT 12	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
BT 13	500 000	150 000	0	100 000	50 000	50 000	0
	8 000 000	2 400 000	0	1 600 000	800 000	800 000	0
BTE4	5 000 000	2 986 808	0	1 009 575	1 977 233	1 087 913	889 320
	5 000 000	2 986 808	0	1 009 575	1 977 233	1 087 913	889 320
STB5	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB6	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB7	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB8	3 000 000	303 831	0	303 831	0	0	0
STB9	2 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
STB10	1 000 000	100 000	0	100 000	0	0	0
STB11	1 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
STB12	3 000 000	600 000	0	600 000	0	0	0
STB13	6 000 000	1 200 000	0	1 200 000	0	0	0
	25 000 000	3 503 831	0	3 503 831	0	0	0
BTL6	3 000 000	1 500 000	0	600 000	900 000	600 000	300 000
BTL7	2 000 000	1 000 000	0	400 000	600 000	400 000	200 000
	5 000 000	2 500 000	0	1 000 000	1 500 000	1 000 000	500 000
BNA 02	4 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
BNA 03	3 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 04	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
BNA 05	1 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 06	1 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 07	5 000 000	2 750 000	0	1 000 000	1 750 000	1 000 000	750 000
BNA CUN 1	5 000 000	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
	22 000 000	6 700 000	0	2 950 000	3 750 000	2 000 000	1 750 000
BH 09	5 000 000	2 968 585	0	1 012 824	1 955 761	1 087 634	868 127
	5 000 000	2 968 585	0	1 012 824	1 955 761	1 087 634	868 127
ATB 9	2 000 000	100 000	0	100 000	0	0	0
ATB 10	1 500 000	75 000	0	75 000	0	0	0
ATB 11	1 500 000	78 947	0	78 947	0	0	0
ATB 12	5 000 000	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
ATB 13	3 000 000	1 800 000	0	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATB 14	2 000 000	1 600 000	0	400 000	1 200 000	400 000	800 000
	15 000 000	5 653 947	0	2 253 947	3 400 000	2 000 000	1 400 000
ABC 10	7 000 000	3 798 408	0	1 442 151	2 356 257	1 540 972	815 285
ABC 11	1 000 000	591 894	0	202 916	388 978	215 515	173 463
	8 000 000	4 390 302	0	1 645 067	2 745 235	1 756 487	988 748

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 017	Remboursement 2017	Soldes 31/12/2017	Échéance à Moins d'un an Au 31/12/2017	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2017
AB31	1 000 000	56 031	0	56 031	0	0	0
AB32	1 000 000	56 135	0	56 135	0	0	0
AB33	2 000 000	336 184	0	336 184	0	0	0
AB34	1 000 000	168 344	0	168 344	0	0	0
AB35	1 000 000	211 146	0	211 146	0	0	0
AB36	1 000 000	250 000	0	200 000	50 000	50 000	0
AB37	2 000 000	1 142 856	0	285 714	857 142	285 714	571 428
AB38	2 000 000	1 214 286	0	285 714	928 572	285 714	642 858
AB39	2 000 000	1 285 714	0	285 714	1 000 000	285 714	714 286
AB40	2 000 000	1 285 715	0	285 714	1 000 001	285 714	714 287
AB41	2 000 000	1 285 715	0	285 714	1 000 001	285 714	714 287
AB42	1 500 000	1 178 095	0	283 326	894 769	304 794	589 975
AB43	1 500 000	1 130 248	0	319 548	810 700	343 863	466 837
AB44	2 000 000	1 540 185	0	400 608	1 139 577	431 007	708 570
	22 000 000	11 140 654	0	3 459 892	7 680 762	2 558 234	5 122 528
QNB 01	4 000 000	2 600 000	0	800 000	1 800 000	800 000	1 000 000
QNB 02	3 000 000	1 950 000	0	600 000	1 350 000	600 000	750 000
QNB 03	3 000 000	1 950 000	0	600 000	1 350 000	600 000	750 000
QNB 04	3 000 000	2 100 000	0	600 000	1 500 000	600 000	900 000
QNB 05	2 000 000	1 400 000	0	400 000	1 000 000	400 000	600 000
	15 000 000	10 000 000	0	3 000 000	7 000 000	3 000 000	4 000 000
ELBARAKA 1	26 500 000	24 000 000	0	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0
ELBARAKA 2	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
ELBARAKA 3	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ELBARAKA 4	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
	37 000 000	34 500 000	0	22 500 000	12 000 000	12 000 000	0
MOURABHA ZITOUNA 1	25 700 000	0	25 700 000		25 700 000	3 953 846	21 746 154
	25 700 000	0	25 700 000	0	25 700 000	3 953 846	21 746 154
Takafulia 1	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
EO 2013	20 000 000	8 000 000	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
	20 000 000	8 000 000	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0
	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0
TOTAL	216 700 000	97 744 127	25 700 000	48 935 136	74 508 991	37 244 114	37 264 877

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique au 31/12/2017 a atteint **50 591 371 DT** contre **13 903 364 DT** au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs d'immobilisations Ijara&Mourabaha	14 818 349	1 752 287
Fournisseurs factures non parvenues	2 297 812	471 398
Fournisseurs effets à payer	18 532 032	2 724 116
Fournisseurs divers	2 187 754	1 686 358
Dettes provisionnées pour congés payés	503 707	238 549
Personnel rémunérations dues	13 020	58 836
Avance sur TFP	109 963	70 038
Etat impôts et taxes	2 966 554	1 303 405
Organismes sociaux	893 335	462 136
Charges à payer	817 422	2 780 182
Compte d'attente	1 772 298	271 620
Créditeurs divers	4 063	19 166
Etat autres impôts et taxes (Contribution conjoncturelle)	-	544 168
Impôt sur les bénéfices	171 228	1 055 463
Assurance clients	585 491	223 671
Provision pour indemnité de départ à la retraite	295 226	241 971
Compensation à régler	21 354	-
Exigibles après encaissement	1 040 649	-
Débites à régulariser	3 561 114	-
TOTAL	50 591 371	13 903 364

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2017 se sont élevés à **170 659 426 DT** contre **172 355 099 DT** au 31 Décembre 2016.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Capital	150 000 000	150 000 000
Actions Propres	(48 855)	-
Réserves légales consolidés	1 867 972	1 600 476
Fonds social	657 219	649 464
Réserves pour réinvestissements exonérés	16 590 000	12 310 000
Fonds pour risques bancaires généraux	220 000	220 000
Autres réserves consolidés	2 179 006	1 809 713
Résultats reportés consolidés	848 657	443 001
Effet des modifications comptables	-	200 370
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	172 313 999	167 233 024
Résultat consolidé de la période	(1 654 573)	5 122 075
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AVANT AFFECTATION – Part du groupe	170 659 426	172 355 099
INTERETS DES MINORITAIRES	28 206	27 532

Le résultat par action consolidé se présente ainsi comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>Résultat par action</u>	<u>(0,055)</u>	<u>0,166</u>

Les intérêts des minoritaires présentent le détail suivant :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Parts des minoritaires dans le capital	20 000	20 000
Parts des minoritaires dans les réserves	9 623	5 346
Parts des minoritaires dans le résultat de la période	(1 417)	2 186
Total	28 206	27 532

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 Décembre 2017
 (Exprimé en dinars)

	Capital Social	Actions propres	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvestissement	Autres Réserves	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2015	150 000 000	0	1 352 230	639 638	7 810 000	1 977 517	159 042	495 734	4 769 260	16 7203 421
Retraitement 2015 – Effet Correction d'erreur									19 777	19 777
Solde au 31 Décembre 2015 après retraitement	150 000 000	0	1 352 230	639 638	7 810 000	1 977 517	159 042	495 734	4 789 037	167 223 198
Affectations du résultat 2015			248 246		4 500 000	52 196	283 959	(315 141)	(4 769 260)	
Reclassement 2016 - Effet Correction d'erreur								19 777	(19 777)	
Dividendes versés en 2016										9 826
Intérêts sur fonds social				9 826						
Résultat au 31 Décembre 2016									5 122 075	5 122 075
Solde au 31 Décembre 2016	150 000 000	0	1 600 476	649 464	12 310 000	2 029 713	443 001	200 370	5 122 075	172 355 099
Affectations du résultat 2016			267 496		4 500 000	149 293	405 656	(200 370)	(5 122 075)	0
Rachat d'actions propres		(48 855)								(48 855)
Dividendes versés en 2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts sur fonds social				7 755						7 755
Résultat au 31 Décembre 2017									(1 654 673)	(1 654 673)
Solde au 31 Décembre 2017	150 000 000	(48 855)	1 867 972	657 219	16 810 000	2 179 006	848 657	0	(1 654 673)	170 659 426

NOTE 14 : MARGES ET REVENUS ASSIMILES

Les revenus se sont élevés au 31/12/2017 à **20 928 090DT** contre **23 966 469 DT** au 31/12/2016 accusant ainsi une diminution de l'ordre de **3 038 379 DT** soit de **12 68%**.

L'analyse des revenus IJARA se présente ainsi :

(en DT)

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 594 511	1 792 525
Revenus d'Ijara	18 949 013	22 652 771
Variation des produits réservés	37 849	(478 827)
Revenus MOURABAHA	346 717	-
Total	20 928 090	23 966 469

NOTE 15 : COMMISSIONS

Le détail de cette rubrique au 31/12/2017 est le suivant :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>Effets, chèques et opérations diverses</u>	58 277	0
Effets à l'encaissement	1 297	0
Opérations diverses sur effets	4 431	0
Opérations de virements	6 284	0
Opérations par chèques en Dinar ou en Dinars convertibles	46 265	0
Opérations sur titres	0	0
<u>Commerce extérieur et change</u>	92 181	0
Remises documentaires	83 017	0
Commissions sur prélèvements	228	0
Virements et chèques en devises	7 416	0
Retrait et versement en devises	1 420	0
Autres	100	0
<u>Autres commissions</u>	1 993 213	913 808
Frais de tenue de compte	89 649	0
Opérations monétiques	113 555	0
Frais de rejet	384 810	429 742
Frais de dossiers et de suivi	263 243	159 244
Frais de résiliation, Produits sur rachat & cession	843 592	315 916
Commissions SMS BANKING	4 332	0
Commissions sur EPS	100	0
Commission de gestion	0	0
Commission d'étude	16 080	8 906
Frais de clôture de compte	100	0
Commissions/assurance Ijara	277 752	0
TOTAL	2 143 671	913 808

NOTE 16 : REVENU DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique a enregistré une valeur de **758 790DT** au 31/12/2017 contre **207 010 DT** au 31/12/2016 soit une augmentation de **551 780 DT**.

NOTE 17 : MARGES ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique a atteint **7 411 131 DT** au 31/12/2017 contre **8 198 082 DT** au 31/12/2016 soit une variation de (-)**786 951 DT**. Il représente principalement les charges financières sur les crédits obtenus.

NOTE 18 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **699 916 DT** contre **4 071 534 DT** au 31 Décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	2 803 864	4 640 293
Dotations au titre de la provision collective	-	434 293
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	11 196	457 413
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	(1 931 325)	(1 460 465)
Reprise au titre de la provision collective	(183 819)	-
Reprises sur provisions sur créances radiées	(1 443 571)	-
Reprise sur marges réservées lies à la radiation	(77 072)	-
Pertes sur créances	1 520 643	-
TOTAL	699 916	4 071 534

NOTE 19 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique a atteint **87 249DT** au 31 Décembre 2017 contre **304 779 DT** au 31 Décembre 2016.

NOTE 20 : FRAIS DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

(En DT)

	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et compléments de salaires	9 976 265	4 102 665
Dotations aux provisions pour congés à payer	271 668	236 365
C.N.S.S	2 089 025	815 864
Accident de travail	48 063	24 044
Autres charges de personnel (Restauration...) (*)	189 351	83 561
Assurance groupe	211 733	126 750
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	53 255	64 686
Sous-total	12 839 360	5 453 935
Transfert de charges	(3 103 865)	(1 441 781)
Total des charges de personnel	9 735 495	4 012 154

() : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)*

NOTE 21 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 Décembre 2017 à **3 364 046 DT** contre **1 628 409 DT** au 31 Décembre 2016. Elles sont analysées comme suit :

(en DT)

	31/12/2017	31/12/2016
Achat fournitures(*)	241 340	90 069
Carburant	64 380	58 585
Impôts et taxes	395 001	242 842
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	439 817	338 697
Frais postaux et télécommunication	290 033	172 644
Entretien réparation et maintenance	480 850	223 504
Services extérieurs (Nettoyage, Gardiennage...)	157 831	-
Déplacements missions et réceptions	153 633	93 052
Dons et subventions	6 665	6 325
Location	477 809	116 038
Jetons de présence	102 500	93 125
Charges BVMT & STICODEVAM	68 404	52 562
Publicité publication et relations publiques	215 536	40 769
Primes d'assurance	109 805	37 087
Etude recherche	63 966	59 755
Electricité et eau	158 835	37 860
Autres	13 748	182
Sous total	3 440 153	1 663 096
Transfert de charges	(76 107)	(34 687)
TOTAL	3 364 046	1 628 409

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTE 22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une augmentation de **3 809 119 DT** par rapport au 31 Décembre 2016. Elles se détaillent au 31 Décembre 2017 comme suit :

(En DT)

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	443 306	85 479
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (*)	1 860 945	205 361
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	2 146 575	159 974
Sous-total	4 450 826	450 814
Capitalisation	(190 893)	-
Total	4 259 933	450 814

NOTE 23 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux de l'impôt sur les bénéfices de 35%.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu d'un réinvestissement d'un montant de 4 500 000 DT et de la déductibilité des provisions sur dépréciation des créances et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2017 comparé à l'année 2016 se présente comme suit :

	<i>(En DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Impôt sur les bénéfices	85 620	813 280
Produit d'impôt différé	-	(133 650)
Charge d'impôt différé	30 538	-
Impôt sur les bénéfices de la période	<u>116 158</u>	<u>679 630</u>

NOTE 24 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » au niveau de l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

	<i>(En DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Caisse	4 476 269	4 221
Avoirs détenus chez la BCT	11 343 594	99 583
Banques et placements à court terme chez les banques	24 576 647	35 160 561
Portefeuille titre commercial – Placements SICAV	56 319	1 993 726
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(7 184 346)	(13 954)
Total	<u>33 268 483</u>	<u>37 244 137</u>

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 31 Décembre 2017 à 59 277 104 DT contre 25 823 467 DT au 31 Décembre 2016.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	<i>(en DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) (*)	23 179 175	25 375 225
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(7 004 924)	(9 084 226)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	(5000000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (*)	(27 025 349)	31 640 102
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	92 590 189	0
Titres de placement	262 306	(723 529)
Sommes versées au personnel, fournisseurs hors exploitation et créiteurs divers (*)	(24 003 111)	(16 474 718)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 665 547	90 613
Impôts sur les bénéfices payés	(386 729)	0
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	<u>59 277 104</u>	<u>25 823 467</u>

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2017 les flux de trésorerie affectées aux activités d'investissement totalisent (-) **39 968 767DT** contre(-) **16 621 021 DT** au 31 décembre 2016 présentant le détail suivant :

(En DT)

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	46 698	33 288
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	(1 743 113)	(1 341 679)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	(38 272 352)	(15 312 630)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(39 968 767)	(16 621 021)

NOTE 27 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 Décembre 2017, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement présentent un total de (-) **23 283 991 DT** contre (-) **65 124 049 DT** au 31 Décembre 2016.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi :

	(En DT)	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Emission d'actions	-	-
Emission d'emprunts	(48 855)	-
Remboursement d'emprunts	(23 235 136)	(65 124 049)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés	-	-
TOTAL	(23 283 991)	(65 124 049)

NOTE 28 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2017** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 28 Mai 2018 date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société ;et ce en ce qui concerne notamment l'amélioration ou la détérioration de la situation des clients.

Par ailleurs aucun événement significatif n'est enregistré au cours de la période postérieure à la date de clôture.

NOTE 29 : GARANTIES RECUES

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	(en DT)	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Garanties réelles reçues des clients	39 338 300	20 665 111
Garanties financières – SOTUGAR	358 511	1 862 270
Total	39 696 811	22 527 381

NOTE 30 : PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ ERRYADA IMMOBILIERE	Société à dirigeants communs
▪ SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES	Société siégeant au conseil
▪ Islamic corporation for the development of the private sector	d'administration et à dirigeants communs avec WIB
▪ Les administrateurs, le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et les membres proches de leurs familles	
▪ Société appartenant au Groupe BEN AYED	
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	
- Société METALSHIP	Sociétés détenues par l'administrateur HEDI BEN AYED
- Société INTER FER FORGE	
- Société C.C.P.S	
- Société PROSID SUD	
- Société d'étude et de construction métallique	
- Société INTERCHAUX	
- Société L'immobilière Contemporaine	
- Société ALULUX SUD	
- Société ROYAL OLIVE OIL	
- Société TOUTALU	
- Société COTUNAL	
- Société INTERNATIONAL TRDING COMPANY	

Conventions de financement conclus avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent 63 contrats IJARA et 5 contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2017	Impayés au 31/12/2017	Produits de l'exercice 2017
<u>Financements IJARA</u>	<u>63</u>	<u>4 653 070</u>	<u>14 726</u>	<u>153 589</u>
Société PROSID	11	208 940	24	20 169
Société ELECTRIA	3	157 168	0	4 197
Société INTERMETAL SA	5	121 431	877	7 283
Société Nouvelle de Construction SNC	15	92 957	0	14 932
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	5 344	4	854
Société TRANSIDER	1	1	1	0
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	2	306 401	(2)	13 233
Société Sens Inverse	3	44 418	7	4 166
Société SAMFI « SARL »	3	47 359	1	5 221
Société METALSHIP	2	34 742	17	3 064
Société INTER FER FORGE	1	1	2	214
Société C.C.P.S	4	2 328 154	(2)	9 931
Société PROSID SUD	2	57 659	101	4 491
Société d'étude et de construction métallique	2	57 089	0	6 696
Société INTERCHAUX	3	283 354	1	29 606
IMMOBILIERE CONTEMPORAINE	0	0	0	0
STE ALULUX SUD	0	0	0	0
STE ROYAL OLIVE OIL	1	847 503	13 695	26 594
STE TOUTALU	1	60 549	0	2 938
<u>MOURABAHA et autres financements bancaires</u>	<u>5</u>	<u>18 174 969</u>		<u>143 734</u>
Société Technique Industrielle et Commerciale	2	1 374 055	0	13 007
Société C.C.P.S	1	2 105 039	0	-
COTUNAL	1	7 454 799	0	62 924
INDEPENDANT TRADING COMPANY	1	7 241 076	0	67 803
Total	68	22 828 039	14 726	297 323

En 2017, WIFAK INTERNATIONAL BANK a conclu 11 contrats IJARA et 5 contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe de l'administrateur Monsieur HEDI BEN AYED se détaillant comme suit :

Société	Nombre de contrats	Financement en hors taxes	Commissions en TTC
<u>Financements IJARA</u>	<u>11</u>	<u>1 955 776</u>	<u>1 100</u>
Société C.C.P.S	2	227 767	200
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	340 161	100
Société PROSID	1	135 845	100
Société ELECTRICA	2	172 867	200
Société INTERMETAL SA	1	78 071	100
Société PROSID SUD	1	38 153	100
Société ROYAL OLIVE OIL	1	847 503	100
Société SENS INVERSE	1	48 342	100
Société TOUTALU	1	67 067	100
<u>MOURABAHA et autres financements bancaires</u>	<u>5</u>	<u>18 400 991</u>	<u>4 420</u>
Société Technique Industrielle et Commerciale	2	1 600 077	4 420
Société C.C.P.S	1	2 105 039	-
Société COTUNAL	2	7 454 799	-
Société INDEPENDANT TRADING COMPANY	1	7 241 076	-
Total	16	20 356 767	5 520

Par ailleurs, la société « INTERMETAL S.A » a procédé au rachat anticipé d'un contrat de financement IJARA anciennement conclu et dont l'encours s'élève à la date de rachat à **4 428,713 DT**. L'opération de rachat a été concrétisée au prix hors taxes de **4 871,584 DT** accusant ainsi une commission en hors taxes égale à **442,871 DT**.

Conventions de financement conclus avec l'administrateur HEDI BEN AYED

WIFAK BANK a financé, par un contrat MOURABAHA, sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à **6 540 912 DT** moyennant une marge égale à **2 620 825 DT** et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en **2017** se sont élevés à **104 691 DT**.

Convention d'acquisition d'un local auprès de l'une des sociétés appartenant au groupe HEDI BEN AYED

La banque a procédé en 2017 à l'acquisition du local abritant l'agence de la banque sise à Megrine auprès de la société « l'immobilière Contemporaine » appartenant au Groupe HEDI Ben Ayed, et ce selon la décision du conseil d'administration du 05/05/2017, pour un montant de **540 000 DT TTC (457 627,119 DT.HT)**

Convention d'assistance conclue avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"

Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à **500 000 \$** et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à 2017, la banque a réglé un montant de **100 000 \$** au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En 2017, aucune facturation et aucun règlement n'ont été effectués sur ce titre.

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice **2017** est fixée par décision du conseil d'administration du **28 Juin 2017** à un montant net annuel de **240 000 DT** en plus d'une prime annuelle nette au titre du même exercice pour **240 000 DT**. Par ailleurs, et en vertu de la décision du même conseil, le Directeur Général a bénéficié en 2017 d'une prime d'intéressement proportionnel au résultat de l'exercice **2016** s'élevant à un montant net de **246 644 DT** et un complément au titre des salaires de l'exercice **2016** pour un montant net de **121 856 DT**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant
- La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2017** est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29 Juin 2016** à un montant net de **2 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **1 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité de risque et du comité de financement par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2017** s'élèvent à un montant brut de **115 625 DT** dont **102 500 DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit les états financiers consolidés du groupe **WIFAK INTERNATIONAL BANK** qui comprennent le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de **401 852 577 Dinars** et un résultat consolidé déficitaire de **1 654 573 Dinars**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, du groupe au 31 Décembre 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

3.1. Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des

créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2017 un solde de **254 166 818 Dinars**, dans le bilan consolidé du groupe (63%), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de **872 539 Dinars**) dans le résultat consolidé de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers consolidés annuels au paragraphe « **2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes** ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par le groupe, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- ▣ le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- ▣ la fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- ▣ les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

3.2. Evaluation du portefeuille titres d'investissement

Risque identifié

Au 31 Décembre 2017, et telle que indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « **7 – Portefeuille d'investissement** », l'encours brut du portefeuille d'investissement s'élève à un montant brut de **8 438 994 Dinars**, couverts par des provisions de **380 000 Dinars**, soit un montant net de **8 058 994 Dinars**.

Le portefeuille d'investissement est constitué par des participations (cotées et non cotées) et par d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation,

de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés annuels sont présentés au niveau de la note aux états financiers consolidés « **2-4 : Portefeuille investissement** ».

En raison du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- ☐ La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- ☐ La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- ☐ L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- ☐ L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- ☐ La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3. Prise en compte des revenus des financements accordés

Risque identifié

Les revenus des opérations de financement accordés par le groupe, telle que mentionné au niveau de la note aux états financiers consolidés « **14 : Marges et revenus assimilés** », s'élèvent, au 31 Décembre 2017, à **19 295 730 Dinars**, dont **18 949 013 Dinars** proviennent de l'activité IJARA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe.

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « **2-8 : Comptabilisation des revenus** », nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- ☐ Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- ☐ Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- ☐ Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- ☐ Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- ☐ Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;

- ☐ Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- ☐ Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.4. Identification des impôts différés et caractère recouvrable des actifs d'impôts différés

Risque identifié

Les états financiers consolidés font apparaître parmi les autres actifs (**Note 9 : Autres actifs**) un actif d'impôt différé pour un montant de **225 613 DT**, ce solde provient de différences temporaires déductibles composées de provisions pour dépréciation des participations, détenues tant par la société mère WIFAK BANK que par sa filiale ERRYADA SICAR, qui ne sont pas admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les provisions comptabilisées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de la part de jugement devant être exercée par la direction par rapport aux incertitudes relatives au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 Décembre 2017. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité du groupe WIFAK BANK de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- ☐ Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- ☐ S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- ☐ Apprécier la capacité de la société concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber ;
- ☐ S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers

consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- ▣ Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▣ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ▣ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- ▣ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- ▣ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ▣ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

TUNIS , le 07 juin 2018

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA
Béchir NEDRI